

Réunion plénière du Partenariat pour les Forêts
du Bassin du Congo

Centre des Conférences Internationales
Paris – 22 juin 2006

Synthèse des travaux du 22/06/06



Séance de clôture de la réunion plénière PFBC – Paris – 22 juin 2006

Résumer du compte rendu de la quatrième réunion plénière du PFBC

La quatrième réunion plénière du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) s'est déroulée à Paris le 22 juin 2006. La Ministre française de l'Ecologie et du Développement Durable, Mme Nelly OLIN, est intervenue en clôture. Six Ministres des pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) étaient présents : Gabon, Cameroun, Congo, République centrafricaine, Tchad et Guinée Equatoriale. La spécialiste des chimpanzés, Mme Jane GOODALL, a également participé à cette réunion plénière du PFBC.

Les travaux se sont déroulés dans une ambiance extrêmement constructive particulièrement propice au dialogue entre les membres du PFBC. Le Document Complet sur l'Etat des Forêts du Bassin du Congo, élaboré avec le soutien de tous les membres du PFBC, a été présenté aux participants. Un débat a également permis de définir quelques recommandations pour la suite du processus de suivi régulier de la situation dans le cadre de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale.

Les partenaires africains ont réaffirmés à plusieurs reprises leur volonté de concrétiser leurs engagements dans le financement de leurs institutions régionales et du plan de convergence sous régional à travers la mise en place d'un mécanisme de financement autonome des états membres de la COMIFAC.

Les contributeurs les plus actifs du PFBC (Usaid/Allemagne/Banque Mondiale/Union Européenne/France/Ong internationales...) étaient tous bien représentés ce qui a permis d'avoir un tour de table très constructif sur les perspectives de financement pour la période 2006/2010.

La délégation allemande a saisi l'occasion de cette séance plénière pour se porter officiellement candidate pour une reprise de la facilitation du PFBC à la fin de l'année 2007. Cette proposition n'ayant soulevé aucune objection, il a été convenu que la France assurerait la facilitation du PFBC jusqu'à cette échéance avec une "passation de service" progressive à prévoir au cours du second semestre de l'année 2007.

Compte rendu de la quatrième réunion plénière du PFBC – Paris – 22 juin 2006

Présidée par l'Ambassadeur Délégué à l'Environnement, M. Denys GAUER, et le Ministre gabonais de l'économie forestière, des eaux, de la pêche et des parcs nationaux, M. Emile DOUMBA, actuel président de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), la quatrième réunion plénière du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) s'est déroulée au centre des conférences internationales à Paris le 22 juin 2006. La Ministre française de l'écologie et du développement durable, Mme Nelly OLIN est intervenue lors de la clôture.

Sur les dix pays membres que compte la COMIFAC, six pays étaient représentés au niveau Ministériel. Etaient présents, au côté du ministre gabonais, M. Emile DOUMBA : M. Hilman EGBE ACHUAO pour le Cameroun, M. Henri DJOMBO pour le Congo, M. Emmanuel BIZOT pour la République centrafricaine, M. Hissene Ahmat SENOUSI pour le Tchad et Mme Pélagie TOMO pour la Guinée équatoriale.

La spécialiste des chimpanzés, Mme Jane GOODALL a également participé activement à cette réunion avec notamment une intervention remarquée sur les Grands Singes lors de la séance sur le suivi de l'Etat des Forêts du Bassin du Congo.

A la demande de la Présidence de la COMIFAC, cette quatrième réunion formelle du PFBC était essentiellement centrée sur la stratégie de financement durable du plan de convergence sous régional. En complément de cette réunion plénière du 22 juin 2006, plusieurs ateliers ont également pu être organisés pour valoriser le déplacement à Paris des différentes délégations :

1. une séance ciblée sur la gestion durable (aménagement/ légalité/certification), largement ouverte aux entreprises privées, a été organisée le 21/06/06 au Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) ;
2. une séance centrée sur les perspectives d'investissement des entreprises privées dans les dynamiques de conservation (contribution fonds fiduciaires/ écotourisme/ perspective d'investissement dans Parcs Nationaux...) a eu lieu le 23/06/06, toujours au MEDD.
3. une réunion de coordination des partenaires financiers du fonds fiduciaire "amélioration de la gouvernance du secteur forêt environnement dans un contexte de post crise en République Démocratique du Congo" s'est également déroulée au Ministère français des affaires étrangères dans l'après midi du 23/06/06 avec la délégation de RD Congo.
4. une première réunion formelle du Conseil d'Administration du Fonds Fiduciaire pour le complexe transfrontalier du Tri National de la Sangha (TNS), auquel l'AFD envisage de contribuer début 2007 à hauteur de 3 millions d'Euros, au coté de la BMZ (5 millions d'Euros) et du secteur privé (Fondation Rainforest – 2,4 millions d'Euros) a également été organisée par WWF CARPO le vendredi 23/06/06.

Les comptes rendus de ces réunions/ateliers thématiques feront l'objet d'une diffusion spécifique.

Concernant le déroulement de la séance plénière du 22 juin 2006, il convient avant tout de noter quelques points extrêmement positifs sur la dynamique actuelle de collaboration au sein du PFBC :

1. Malgré un ordre du jour surtout centré sur la question des financements durable, thème souvent source de tensions au sein du partenariat par le passé, les travaux se sont déroulés dans une ambiance extrêmement constructive particulièrement propice aux échanges ;
2. La réunion était ouverte aux observateurs avec une participation très importante (150 pers.) ;
3. Les partenaires africains ont réaffirmés à plusieurs reprises leur volonté de concrétiser leurs engagements dans le financement de leurs institutions régionales et du plan de convergence sous régional à travers la mise en place d'un mécanisme de financement autonome des états membres de la COMIFAC ;
4. Les différents membres du partenariat impliqués dans les présentations sur les mécanismes de financement durable (Cameroun : PSFE, WWF : fonds fiduciaire TNS, République Démocratique du Congo : séquestration de CO2/Déforestation évitée) ont fait d'excellentes contributions permettant ainsi de "convaincre" tous les participants de la pertinence de la stratégie très diversifiée de mobilisation de financement durable adoptée au sein du PFBC ;
5. Les contributeurs les plus actifs du PFBC étaient tous bien représentés ce qui a permis un tour de table très prometteur sur les perspectives de financement pour la période 2006/2010 ;
6. La délégation allemande a saisi l'occasion de cette séance plénière pour se porter officiellement candidate pour une reprise de la facilitation du PFBC à la fin de l'année 2007. Cette proposition n'ayant soulevé aucune objection, il a été convenu que la France assurerait la facilitation du PFBC jusqu'à cette échéance avec une "passation de service" progressive à prévoir au cours du second semestre de l'année 2007.

Concernant les différents points de l'ordre du jour, il ressort les principales conclusions suivantes :

I) Etats des forêts du Bassin du Congo

La présentation du document complet sur l'état des forêts du bassin du Congo a permis de mettre en évidence des taux de dégradation du couvert forestier, déterminé par télédétection, globalement moindres que ceux généralement admis mais avec tout de même une accentuation alarmante des pertes de biodiversité. L'intervention de Mme Jane GOODALL, centrée sur la diminution continue du nombre de chimpanzés depuis plusieurs décennies est venue parfaitement illustrer ce constat pour les espèces emblématiques que sont nos cousins les grands singes.

Financé conjointement par la France, l'Union européenne et l'Usaid, l'élaboration collective de ce document complet sur l'état des forêts constitue un résultat concret de la dynamique actuelle, très constructive, des différents acteurs au sein du PFBC.

Des débats sur ce suivi de l'état des forêts du bassin du Congo, il est ressorti un certain nombre de recommandations concrètes pour l'avenir du processus d'observation continue des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale :

- L'état des forêts a pour objectif prioritaire de produire des informations utiles pour les décideurs mais il répond aussi aux besoins de sensibilisation du grand public. Il doit permettre également de faire ressortir les impacts des interventions multiformes des partenaires sur les populations dans les différents écosystèmes du bassin du Congo.
- Malgré les efforts réalisés pour préciser les indicateurs pertinents à collecter dans les différents paysages du PFBC, le rapport 2006 n'est pas parfait. Il manque notamment une vision prospective à très long terme. Il semblerait donc pertinent de développer un processus complémentaire quant à l'avenir des forêts du bassin du Congo, à travers un exercice d'analyse prospective présentant différents scénarii possibles d'évolution de la situation.
- Il conviendra également, pour répondre aux attentes exprimées par les Ministres africains présents à Paris, de mettre en place des mécanismes permettant d'améliorer encore la participation de tous les acteurs, notamment des administrations de leurs pays respectifs, pour valoriser l'ensemble des données disponibles dans le Bassin du Congo.
- Dans cet esprit, il est recommandé la création d'un observatoire des forêts d'Afrique Centrale (OFAC), dynamique et multidisciplinaire, impliquant tous les acteurs du PFBC. Il est proposé de placer la COMIFAC au cœur du pilotage de cet observatoire mais également de mobiliser, en complément des ressources programmées par l'union européenne (projet FORAF : 2,7 millions d'Euros), l'ensemble des partenaires susceptibles de contribuer durablement à ce processus d'élaboration régulière d'un état des forêts qui deviendra ainsi un véritable tableau de bord pour le suivi du plan de convergence de la COMIFAC et des nombreuses activités réalisées au sein du PFBC.

II) Analyse des besoins de la COMIFAC pour le plan d'opération 2006/2008

Le montant estimé pour réaliser les activités de convergence sous régionales dans le cadre du plan d'opération triennal pour la période 2006 – 2008 s'élève à 4,5 milliards de Francs CFA (hors actions nationales à financer dans le cadre des Programmes Sectoriel Forêts Environnement des Etats membres de l'institution). La réalisation du tableau de bord financier des activités du plan de convergence, encore en cours d'élaboration, n'a pu être présenté de façon exhaustive par le Secrétariat Exécutif, faute d'éléments suffisamment précis pour l'ensemble des axes stratégiques.

Néanmoins, à terme, ce tableau de bord permettra de réaliser un suivi continu des appuis apportés par les différents partenaires au niveau du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC. Il convient donc à l'avenir que chaque partenaire du PFBC facilite la tâche de la COMIFAC en présentant ses appuis selon les activités prévues dans le plan de Convergence Sous Régional, quelques soient les modalités de mise en œuvre des fonds retenus par le partenaire technique et/ou financier.

Lors de cette séance, les membres du partenariat ont tout de même pu appréhender les efforts réalisés par le Secrétariat Exécutif depuis le sommet des Chefs d'Etat de Brazzaville pour mettre en œuvre effectivement le plan de convergence sur la base d'un plan d'opération triennal. Ils ont également pris acte du souci de la COMIFAC d'évaluer précisément les besoins de financement des activités régionales prioritaires et de clarifier les responsabilités des différentes institutions partenaires pour la mise en œuvre des actions sur la période 2006/2008.

Au cours de la journée, plusieurs partenaires financiers ont réaffirmé l'attention qu'ils portent à la ratification rapide du Traité par les Etats membres de la COMIFAC et l'intérêt qu'ils accordent à la mobilisation de ressources propres par les Etats membres pour assurer le fonctionnement de leurs institutions régionales conformément aux résolutions des chefs d'Etats de février 2005.

Lors du tour de table, certains membres du PFBC ont largement confirmé leur disponibilité à accompagner financièrement la COMIFAC dans sa dynamique actuelle de mise en oeuvre du plan d'opération triennal 2006/2008. Certains ont également indiqué leur volonté de faciliter la coordination régionale des activités en présentant leurs appuis dans le bassin du Congo selon les axes stratégiques du plan de convergence (Union européenne, France, Usaid/Carpe...).

III) Synthèse sur les mécanismes de financement durable développés au sein du PFBC

Une stratégie de financement durable claire émerge aujourd'hui au sein du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo avec, au delà des appuis classiques des partenaires (projets nationaux/régionaux), la mise en place progressive de mécanismes de financement durables diversifiés pour garantir la gestion à long terme des écosystèmes forestiers.

Cette stratégie repose sur les mécanismes de financement durables suivants :

- 1. Une mobilisation de ressources propres, par les Etats eux mêmes, à travers la mise en place d'un mécanismes autonome de financement de la COMIFAC** (et des institutions partenaires) sous forme d'une contribution communautaire sur les importations dans le cadre de la dynamique d'intégration régionale "CEEAC". Cette initiative est de nature à garantir à la COMIFAC une part conséquente des moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan de convergence mais également à convaincre les partenaires financiers d'accompagner une dynamique réellement appropriée par les pays bénéficiaires.
- 2. La mise en place de fonds fiduciaires pour le financement des activités dans les complexes d'aires protégées transfrontalières du TNS / TRIDOM** avec, d'ores et déjà, des engagements fermes de plusieurs partenaires pour la capitalisation du fond fiduciaire "TNS" et un renforcement observé des actions conjointes de lutte anti braconnage dans les zones concernées. L'intervention des spécialistes "mobilisations de ressources" des ONG internationales, au coté des partenaires africains du PFBC, pour accompagner l'élaboration de plans d'affaires, la capitalisation des fonds fiduciaires en mobilisant tout particulièrement le secteur privé, le renforcement du marketing auprès des donateurs privés mais également le lobbying constant auprès du Fonds pour l'Environnement Mondial... sera fondamentale pour permettre le développement de ces mécanismes dans l'espace COMIFAC.

3. **Au niveau national, le caractère exemplaire pour la sous région du Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE) du Cameroun a été largement démontré** à l'ensemble des participants lors d'une présentation très claire de la délégation Camerounaise, avec :
- une cohérence totale du PSFE Cameroun avec le Document Stratégique national de Réduction de la Pauvreté ;
 - une coordination Etat/Partenaires au développement excellente avec la signature d'un "code de conduite" et d'un "joint financement agreement" pour le fonds commun des bailleurs ce qui garanti l'harmonisation de l'aide dans le cadre du PSFE dans l'esprit de la déclaration de Paris ;
 - un financement intégral acquis du programme pour les cinq prochaines années avec, pour la première fois dans le bassin du Congo, l'affectation d'une remise de dette conséquente de 20 millions d'Euros au secteur forêt environnement par la France
4. **Au niveau des mécanismes de financement liés à la séquestration de carbone forestier, la stratégie des Etats membres COMIFAC au sein du PFBC est apparue comme extrêmement pertinente** avec : (i) l'objectif de mobiliser des ressources dans le secteur forestier via le Mécanisme de Développement Propre pour la première période d'engagement 2008/2012 et, parallèlement, (ii) la volonté de mieux faire prendre en compte le secteur forêt dans le régime post 2012. La coordination renforcée des Etats membres COMIFAC sur ce sujet, déjà perceptible lors des dernières échéances de l'agenda climat, s'est traduit par l'élaboration d'une proposition d'excellente qualité sur la thématique "déforestation évitée" en mars 2006. Les appuis déjà acquis sur ces sujets auprès des membres du PFBC (dont la France), devraient permettre aux pays d'Afrique centrale de mieux faire valoir leurs intérêts dans les prochaines négociations et permettre, peut être, d'obtenir une plus juste rémunération des services environnementaux rendus par les pays du bassin du Congo lorsqu'ils s'engagent, non seulement dans la mise en place d'aires protégées, mais également dans la gestion durable de leurs écosystèmes forestiers.

IV) Tour de table des partenaires sur les perspectives de financement 2006/2010

Les discussions ont permis de montrer que quatre ans après le lancement du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo à Johannesburg, l'essentiel des engagements financiers ont été tenus par les principaux contributeurs.

Les Etats Unis ont confirmé la poursuite de leurs appuis dans le cadre du programme CARPE a hauteur de 15 millions d'USD annuels pour les cinq prochaines années. L'Union européenne, comptabilisant toutes les actions prévues à court terme (y inclus les ressources programmées dans le cadre de son plan d'action pour la lutte contre l'exploitation illégale des bois « FLEGT » et les appuis importants au secteur en République Démocratique du Congo) a affiché un volume de financement impressionnant d'environ 120 millions d'Euros.

Les grandes ONG Internationales (WWF/AWF/CI/WCS/UICN...), seulement partiellement financées par les bailleurs de fonds classiques (ECOFAC IV/CARPE...), ont affiché (sans pouvoir véritablement donner un chiffre précis pour la période 2006/2010) leur volonté de poursuivre activement leurs actions de mobilisation de ressources auprès de leurs donateurs privés habituels. World Wildlife Fondation a clairement indiqué que son intervention dans le Bassin du Congo était inscrite parmi les quatre priorités de l'institution au niveau internationale. Enfin, la SNV, nouveau membre du PFBC depuis fin 2005, a introduit une notion nouvelle au sein du PFBC de "bailleurs de conseils" pour les ONG locales/Réseaux sous régionaux (RIFFEAC/CEFDHAC...) jugée particulièrement pertinente par plusieurs participants.

V) Points forts des discours de clôture de M Emile DOUMBA et Mme Nelly OLIN

Lors de la clôture des travaux, le Ministre gabonais, M. Emile DOUMBA, s'est félicité tout d'abord de la réalisation du document sur l'état des forêts du Bassin du Congo, résultat d'une étroite concertation entre partenaires du PFBC. Il a rappelé que ce document constituerait un jalon important de notre coopération et s'avérerait très utile à la fois pour éveiller notre attention sur les problèmes rencontrés, mais aussi pour constater les progrès accomplis dans le sens d'une meilleure gestion des ressources forestières.

Il a ensuite rappelé les avancées significatives dans la mise en oeuvre des résolutions des Chefs d'Etat, prises au Sommet de Brazzaville, avec la mise en place des fonds fiduciaires dans le cadre de la gestion des aires protégées transfrontalières des Tri-Nationales de la Sangha (TNS) et de Dja Odzala Minkébé (TRIDOM), des engagements financiers confirmés par les partenaires et des efforts des pays membres de la COMIFAC qui sont autant de preuves tangibles de l'engagement des différents partenaires au sein du PFBC.

En ce qui concerne l'importance des forêts dans la lutte contre les changements climatiques, il a confirmé la volonté des Etats de la COMIFAC d'obtenir une meilleure prise en compte des spécificités des forêts d'Afrique centrale, eu égard au rôle essentiel qu'elles jouent dans le stockage de carbone et, par conséquent, dans la régulation du climat mondial. Il a également insisté sur l'importance stratégique de bien préparer les prochaines négociations au sein de la COMIFAC.

Enfin, il a salué l'arrivée de quatre nouveaux membres du PFBC : l'Italie, le Mécanisme Mondial, le Secrétariat de la Convention sur la Lutte contre la Désertification et la SNV et a encouragé les partenaires à renforcer la concertation avec les administrations nationales et le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC afin d'assurer un meilleur suivi des actions engagées pour atteindre les objectifs du Plan de Convergence Sous Régional.

Pour sa part, la Ministre française de l'Ecologie et du Développement Durable, Mme Nelly OLIN, a confirmé, l'engagement le plus ferme du gouvernement français à poursuivre son action pour la gestion durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo. Elle a rappelé nos efforts dans le cadre de notre mandat actuel de facilitateur du PFBC puis elle est revenue sur la contribution initiale de la France (50 millions d'Euros), annoncée en 2003. Elle a alors précisé le niveau actuel de réalisation de nos appuis (41 millions d'Euros) pour évoquer ensuite l'instruction en cours de 38 millions d'euros d'actions supplémentaires.

Pour terminer, elle a précisé que la France, conformément à la résolution des chefs d'Etat adoptée à Brazzaville d'utiliser en faveur de la forêt des ressources provenant des annulations de dette, venait d'allouer 20 millions d'euros au Programme Sectoriel Forêt Environnement dans le cadre du Contrat Désendettement Développement (C2D) du Cameroun.

Le secrétariat de la réunion plénière du PFBC